

PROGRAMME DE FORMATION 2021 - Comprendre la Convention Collective (CCN3175)

Lieu de la formation : A distance

Durée : 1 jour

Nombre total d'heures de formation : 7

Date(s) : 8 juin

Tarif de la formation

280 € net de taxes

Pour demande de prise en charge de la formation auprès de l'OPCO :

- N° de Déclaration d'Activité : 76340953834
- N° SIRET : 83203963000039

Salariés de droit privé des organismes institutionnels du tourisme, n'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge auprès de l'AFDAS !

Finalité

Appréhender les différents thèmes liés à la convention collective des organismes du tourisme

Objectifs opérationnels

1. Savoir interpréter les différents articles et avenants
2. Appliquer, mettre en œuvre et comprendre la dimension stratégique de la CCN des organismes de tourisme

Public cible

Directeurs d'offices du tourisme, DRH, collaborateurs chargés de la paie, collaborateurs en charge du social

Pré-requis

Expérience minimale en droit social de deux ans requise

Caractéristiques et modalités

- **Durée** : 1 jour
- **Nombre d'heures** : 7 heures
- **Dates** : 8 juin
- **Nombre de personnes minimum et maximum** : 6 - 20
- **Horaires** : 9h-12h30 et 14h00-17h30
- **Lieu** : A distance
- **Code action** : 25014

Intervenant

Véronique NORET, Cabinet BLOHORM

Véronique bénéficie d'une expérience de 20 ans d'expérience en entreprise et cabinet d'avocats où elle a pu animer de nombreuses formations.

Moyens mis à disposition et méthodes pédagogiques

- **Préalable à la formation** : Bonne connexion Internet. Ordinateur avec micro et camera.
- **Moyens mis à disposition** : Support powerpoint, outil zoom.
- **Méthodes pédagogiques** : Prise de parole individuelle par chaque participant pour prise en compte de ses demandes en lien avec la thématique de la formation; Alternance de théorie illustrée de manière pratique avec des cas de mise en application. Nombreux échanges afin de répondre aux questions de chaque participant.

Suivi et évaluation

- **Suivi** : Feuille d'émargement, certificat de réalisation, Attestation individuelle de fin de formation.
- **Evaluation** :
 1. Diagnostic préalable
 2. A la fin de la formation : test d'évaluation final permettant de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.
 3. A l'issue de la formation : questionnaire d'évaluation par le CRTL permettant de recueillir les retours à chaud des stagiaires (intervenant, programme et déroulé de formation, organisation...). Possibilité de SAV proposée par l'intervenant.
 4. Evaluation à froid : Evaluation menée par le CRTL à 3 ou 6 mois post formation pour mesurer les compétences mises en place en situation de travail.

Programme

8 juin de 9h00 à 12h30

Thème I – Les dispositions générales

- I- Champ d'application
- II- La représentation du personnel : les spécificités

Thème II – Les contrats de travail

- I- Le contrat de travail à durée indéterminée
- II- Les spécificités des contrats de travail à durée déterminée
- III- Les stagiaires

Thème III – Le temps de travail

- I- Le temps de travail effectif
- II- Les déplacements professionnels
- III- Le travail à temps partiel
- IV- Les possibilités d'aménagement du temps de travail à temps complet
- V- Le travail du dimanche
- VI- Le travail de nuit

8 juin de 14h00 à 17h30

Thème IV – La gestion des absences et des congés

- I- Les congés
- II- La maladie et l'accident du travail
- III- La prévoyance et la garantie frais de santé

Thème V – La rémunération

- I- Les minimas conventionnels
- II- La gratification annuelle

Thème VI – La rupture du contrat de travail

- I- Les principales procédures de rupture du contrat de travail
- II- Les indemnités de rupture du contrat de travail